PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2026

Convocation du Conseil Municipal : le 02.07.2026

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'une secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du **05/06/2026**

RUBRIQUE	OBJET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Adhésion au programme « villages d'avenir »
INSTITUTION ET VIE POLITIQUE	Désignation 2 conseillers municipaux en tant que référent bibliothèque « biblio'muse »
	Désignation des délégués à la CLECT
FINANCES	Convention de mise à disposition d'un local communal (ancienne mairie de Chervettes) pour une activité d'enseignement et d'animation de pole dance
	Nouvel avenant à la convention de collecte de dons signée entre Fondation du patrimoine et la commune de la Devise (hausse des prix des cadres)
	Demande de subvention à la DRAC pour le tableau ST VIVIEN et son encadrement au titre d'objet protégé
	Demande de subvention au département pour le tableau ST VIVIEN et son encadrement au titre d'objet protégé

Questions diverses :

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Samuel MADEUX**, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) :

	Statut	Présents	Absents excusés, ayant donnés pouvoir à.....	Absents
MADEUX Samuel	Maire	X		
CHARPENTIER Marie-Véronique	1ère adjointe	X		
DAMPURE Guillaume	2ème adjoint	X		
PERRET Nathalie	3ème adjointe	X		
BOUTTEAUD Louis	4ème adjoint	X		
MURAT Pierre-Antoine	Conseiller délégué	X		
MASSE Gérard	Conseiller municipal	X		
SOARES Marie-Josée	Conseillère municipale	X		
MAINARD Nadine	Conseillère municipale	X		
BONTEMPS Katia	Conseillère municipale	X		
BLANCHET Patrick	Conseiller municipal	X		
GRAUX Catherine	Conseillère municipale	X		
BRUNAUD Julie-Anne	Conseillère municipale	X		
DUBOIS Richard	Conseiller municipal	X		
MALLERET Bérangère	Conseillère municipale		BOUTTEAUD Louis	
TOURNEUR Camille	Conseillère municipale			X
PRESSOIR MAURIN Johan	Conseiller municipal		CHARPENTIER Marie-Véronique	
BOUFFET Evan	Conseiller municipal			X
GATEL Félicien	Conseiller municipal	X		
Total		**15**	**2**	**2**

Monsieur Pierre-Antoine MURAT a été désigné **en qualité de secrétaire** de séance.

DELIB 2026_0708_47 Adhésion au programme « villages d'avenir »

Monsieur Laurent Salmon, chef de projet « villages d'Avenir » à la préfecture de la Charente Maritime est venu présenter au conseil municipal le nouveau programme « village d'avenir » lancé dans le cadre du plan « France Ruralités ».

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire explique que les intérêts sont multiples :
Ingénierie de proximité : Déploiement de chefs de projet pour aider les élus qui n'ont plus les moyens humains ou financiers.
Services de proximité : Renforcement des services essentiels (santé, mobilités, commerce) pour améliorer le quotidien des habitants.
Dynamisation territoriale : Réhabilitation de bâtiments, réaménagement de centres-bourgs, développement de nouveaux services.
Mise en réseau : Facilite la connexion des acteurs locaux pour garantir le succès des initiatives.

Enfin Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter la candidature de la commune de La Devise pour l'adhésion au programme « village d'avenir »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DECIDE de présenter la candidature de la commune de la Devise pour l'adhésion au programme « village d'avenir »

DELIB 2026_0708 _48 : DESIGNATION 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX EN TANT QUE REFERENT BIBLIOTHEQUE « BIBLIO 'MUSE »

Monsieur le maire explique à l'assemblée que selon l'article 4 des statuts de l'association Biblio'muse SIRET 82536952300014, le conseil municipal doit nommer 2 conseillers municipaux :
Il convient de désigner 2 conseillers municipaux en tant que référent bibliothèque « biblio'muse »

Article 4. - Sont membres de droit de l'association :
- Le Maire,
- Deux conseillers désignés par le Conseil Municipal.

Les candidatures sont les suivantes :

Madame Katia BONTEMPS
Madame Nadine MAINARD

- Leurs missions seront les suivantes :
- Assurer le lien permanent entre l'association et la commune, aux côtés du maire membre de droit
- Représenter la municipalité dans le suivi courant de la vie associative.
- Participer aux réunions de l'association avec une fonction de coordination et de relais d'information.
- Veiller à la bonne articulation entre les projets de l'association et les orientations municipales.
- Faciliter les échanges avec les services de la ville pour les questions de locaux, matériel, calendrier ou communication.
- Suivre les demandes de soutien de la commune : subvention, logistique, mise à disposition de moyens.
- Contribuer à l'évaluation des actions menées et au bilan annuel des activités.
- Alerter la municipalité sur toute difficulté juridique, financière, organisationnelle ou partenariale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DESIGNE en qualité les conseillers élus membres de droit de l'association « biblio'muse »

Madame Katia BONTEMPS
Madame Nadine MAINARD

DELIB 2026_0708_49 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LA DEVISE

Considérant la délibération de la Communauté de Communes Aunis Sud, n°2026_05_35 du 26 mai 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant que la CLECT de la Communauté de Communes Aunis Sud sera composée d'un membre par commune avec la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Monsieur Samuel MADEUX, Maire rappelle que le rôle principal de la CLECT est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut également jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Monsieur Samuel MADEUX, Maire propose donc de désigner pour la commune un délégué titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, auquel il propose d'adjoindre un suppléant.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- **Monsieur Samuel MADEUX** pour la fonction de délégué titulaire,
- **Monsieur Louis BOUTTEAUD** pour la fonction de délégué suppléant(e).

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide de ne pas procéder **au scrutin secret pour cette désignation.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- De désigner pour représenter la commune de La Devise au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aunis Sud :
  Monsieur Samuel MADEUX, délégué titulaire
  Monsieur Louis BOUTTEAUD, délégué suppléant,

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION d'UN LOCAL COMMUNAL (Ancienne mairie de Chervettes) pour une ACTIVITE POLE DANSE

Monsieur le maire, informe le conseiller municipal que **Madame Aline GERVAIS** dont l'entreprise individuelle est située au **19 route de Surgères 17430 GENOUILLE SIRET 53219972600029,** souhaite louer le local communal de l'ancienne mairie de Chervettes afin d'exercer son activité Pole DANSE (**enseignement et animation de cours de pole dance, renforcement musculaire et souplesse)** à compter du 01.09.2026 :

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer pour la mise à disposition du local communal (ancienne mairie de Chervettes) situé au rez- de-chaussée comprenant :

- un bureau 14 m2 privatif,
- un lieu de détente commun (salle café avec accès toilettes et point d'eau),
- un hall d'accueil commun et une salle de groupe privative (30 m2).
- Les sanitaires et la salle café (tisanerie) de 10 m2 sont communs avec les autres locataires.

Après en avoir délibéré et à la majorité (16 voix pour -1 voix contre), **le Conseil Municipal décide :**
D'ACCEPTER la mise à disposition du local communal (ancienne mairie de Chervettes) situé **13 rue Aunis et Saintonge à CHERVETTES** à l'entreprise individuelle représentée par **Madame Aline GERVAIS** domiciliée au **19 route de Surgères 17430 GENOUILLE SIRET 53219972600029** à compter du **01.09.2026**
La mise à disposition de ce local communal est destinée exclusivement à l'activité suivante :
l'**enseignement et l'animation de cours de pole dance, renforcement musculaire et souplesse.**

DE FIXER le montant du loyer mensuel à **200€ net** plus **50€** de **charges.**

DELIB 2026_0708 _51 : Avenant 1 à la convention de collecte de dons suite hausse des prix Entre la Fondation du patrimoine et la commune de la Devise

Monsieur Le Maire explique à l'assemble qu'à la suite de la révision des prix des travaux d'encadrement, il convient de voter un nouvel avenant à la convention de collecte de dons entre la Commune de la Devise.
Lors du conseil municipal du 05.06.2026, il avait été voté l'avenant à la convention de collecte de dons entre la Fondation du patrimoine et la commune de la Devise afin d'y ajouter les travaux d'encadrement des tableaux de la manière suivante :

Devis Tableaux	Travaux de restauration		Travaux d'encadrement-Avenant		Total travaux		Budget 2026
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	TTC
Sainte Catherine	5 100,00 €	5 100,00 €	1 367,50 €	1 641,00 €	6 467,50 €	6 741,00 €	
Sainte Marie-Madeleine	4 480,00 €	4 480,00 €	1 392,50 €	1 671,00 €	5 872,50 €	6 151,00 €	
Saint-Vivien	6 420,00 €	6 420,00 €	2 395,00 €	2 874,00 €	8 815,00 €	9 294,00 €	9 294,00 €
Total	16 000,00 €	16 000,00 €	5 155,00 €	6 186,00 €	21 155,00 €	22 186,00 €	9 294,00 €

Suite à la révision des prix des travaux d'encadrement, le coût des travaux de restauration des tableaux est le suivant.

Devis Tableaux	Travaux de restauration		Travaux d'encadrement-Avenant 1		Total travaux		Budget 2026
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	TTC
Sainte Catherine	5 100,00 €	5 100,00 €	1 433,33 €	1 720,00 €	6 533,33 €	6 820,00 €	
Sainte Marie-Madeleine	4 480,00 €	4 480,00 €	1 458,33 €	1 750,00 €	5 938,33 €	6 230,00 €	
Saint-Vivien	6 420,00 €	6 420,00 €	2 512,50 €	3 015,00 €	8 932,50 €	9 435,00 €	9 435,00 €
Total	16 000,00 €	16 000,00 €	5 404,16 €	6 485,00 €	21 404,16 €	22 485,00 €	9 435,00 €

Le montant total des travaux passe de 21 155.00 € HT à 21 404.16€ HT (22 186.00€ TTC à 22 485,00€ TTC) soit une augmentation de 249.16€ HT soit 299.00€ TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **ACCEPTE** l'avenant 1 à la convention modifiant les prix de l'encadrement présentés ci-dessus.

0708_52 Demande de subvention DRAC-Nouvelle Aquitaine restauration tableau ST VIVIEN et encadrement au titre d'objet protégé

Madame Nathalie PERRET, 3ème adjointe, présente au conseil municipal le projet de restauration du tableau Saint Vivien et son encadrement et précise qu'il peut être subventionné par la DRAC-Nouvelle Aquitaine.

Le plan de financement présenté est le suivant :

Plan de financement de l'opération restauration des tableaux de l'église Saint Vivien de la Devise				
Objet du financement	Coûts opération (HT)	Nature des financements	Montant (HT)	Statut de la demande
Restauration du tableau représentant Saint Vivien , inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	6420,00	Conseil départemental de la Charente-maritime (20%) pour la restauration du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	1284,00	Sollicité
		Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (20%) pour la restauration du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	1284,00	Sollicité
Encadrement du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	2512,50	Conseil départemental de la Charente-maritime (20 %) pour l'encadrement du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	502,44	Sollicité
		Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (20%) pour l'encadrement du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	502,44	Sollicité
Restauration du tableau Sainte Catherine , non protégé	5100,00			
Encadrement du tableau Sainte Catherine , non protégé	1433,33			
Restauration du tableau Sainte Marie Madeleine, non protégé	4480,00			
Encadrement du tableau Sainte Marie Madeleine, non protégé	1458,33			
		Appel aux dons fondation du patrimoine sur toutes les opérations	10 000	Sollicité
		Autofinancement reliquat commune La Devise (mini 20%)	7831,28	
Total	21404,16	Total	21404,16	

Monsieur le maire propose de solliciter la participation de la DRAC au titre du patrimoine mobilier protégé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE le tableau de financement présenté ci-dessus.
AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC-Nouvelle Aquitaine au titre d'objet protégé pour les travaux de restauration du tableau de Saint Vivien et son encadrement.

2026_0708_53 Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime pour la restauration du tableau ST VIVIEN et son encadrement au titre d'objet protégé

Madame Nathalie PERRET, 3ème adjointe, présente au conseil municipal le projet de restauration du tableau Saint Vivien et son encadrement et précise qu'il peut être subventionné par le Département de la Charente-Maritime.

Le plan de financement présenté est le suivant :

Plan de financement de l'opération restauration des tableaux de l'église Saint Vivien de la Devise				
Objet du financement	Coûts opération (HT)	Nature des financements	Montant (HT)	Statut de la demande
Restauration du tableau représentant Saint Vivien , inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	6420,00	Conseil départemental de la Charente-maritime (20%) pour la restauration du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	1284,00	Sollicité
		Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (20%) pour la restauration du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	1284,00	Sollicité
Encadrement du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	2512,50	Conseil départemental de la Charente-maritime (20 %) pour l'encadrement du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	502,44	Sollicité
		Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (20%) pour l'encadrement du tableau représentant Saint Vivien, inscrit sur la liste des objets protégés au titre des monuments historiques	502,44	Sollicité
Restauration du tableau Sainte Catherine , non protégé	5100,00			
Encadrement du tableau Sainte Catherine , non protégé	1433,33			
Restauration du tableau Sainte Marie Madeleine, non protégé	4480,00			
Encadrement du tableau Sainte Marie Madeleine, non protégé	1458,33			
		Appel aux dons fondation du patrimoine sur toutes les opérations	10 000	Sollicité
		Autofinancement reliquat commune La Devise (mini 20%)	7831,28	
Total	21404,16	Total	21404,16	

Monsieur le maire propose de solliciter la participation du Département de la Charente- Maritime au titre du patrimoine mobilier protégé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE le tableau de financement présenté ci-dessus.
AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre d'objet protégé pour les travaux de restauration du tableau de Saint Vivien et son encadrement.

Questions diverses :

Le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Que la commission scolaire a déjeuné à la cantine avec les enfants afin d'apprécier la qualité des repas. Le même jour, deux élus sont allés accompagner au bois de la Bastière la classe de CM1-CM2 dans le cadre du projet pédagogique aire terrestre éducative (ATE).

- L'intervention de la société KOESIO pour le remplacement du parc d'impression à des conditions identiques mais avec du matériel neuf.

- D'une rencontre en sous-préfecture avec Madame la Sous-Préfète et l'ensemble des maires de l'arrondissement.

- D'une rencontre avec les services de la CDC pour l'organisation du cycle and sound le 13-09 sur 3 communes ST MARD, BREUIL et LA DEVISE. Nous recevrons un concert à 15h15 au city stade.

- Il s'est rendu à la préfecture en tant que titulaire de la commission DETR pour étudier les demandes déposées par les communes au titre de l'année 2026 pour les dossiers de plus de 100 000 €.

- Qu'il a participé aux portes ouvertes de l'association Biblio'muse. Félicitations à tous les bénévoles pour leur dynamisme.

- Qu'il a rencontré des propriétaires concernant le mur mitoyen pour l'aire de camping-car, il nous est demandé d'accorder l'ouverture d'un passage d'un mètre pour créer un portillon (démarches en cours auprès de la CDC service urbanisme) et ne sont pas opposés à la prise en charge à hauteur de 50 % de la reconstruction de ce mur.

- Qu'il a reçu habitant Monsieur BARS qui a développé CYBERGUARD pour la protection cybersécurité. Il propose d'installer ce développement à titre gratuit pour notre commune. Ce dispositif n'est pas assez fiable pour notre commune selon le retour de notre prestataire informatique.

- Qu'il a rencontré avec Pierre-Antoine MURAT Monsieur SALMON Laurent agent de la préfecture pour nous présenter le dispositif villages d'avenir.

- Qu'il s'est rendu à CYCLAD pour une réunion d'informations sur les enjeux techniques et financiers pour le mandat déchets 2026-2032.

- Qu'il est intervenu avec Marie-Véronique CHARPENTIER à la Bûcherie pour constater le décès de Madame BRAUDEAU Monique à son domicile, une enquête de gendarmerie pour meurtre est en cours pour déterminer le mobile (présence des gendarmes, équipe identification criminelle et de la vice-procureur de la république). Les obsèques se tiendront en l'Église de Saint-Crépin (17380) le vendredi 10 juillet 2026 à 10h00. Une gerbe de fleurs a été achetée au nom de la municipalité. Un RDV avec le maire et la première adjointe est prévu le vendredi 10 juillet à 17h00 à la Bûcherie à la rencontre des habitants.

- D'une visite sur site avec Louis BOUTTEAUD en présence des parties concernées (avocats, commissaire de justice, équipes de nettoyages, les propriétaires, la mairie) pour évaluation des travaux chez Madame GRASSIOT et Madame MAGNANT, nous avons reçu des devis de nettoyage mais dans la procédure, l'objectif est que les dépenses soient à la charge des propriétaires.

- Qu'il a participé à la remise des trophées et médailles lors du tournoi annuel de l'échiquier surgérien qui s'est tenu dans notre salle des fêtes, bravo à cette association pour son dynamise qui regroupe plus de 100 adhérents.

- Qu'il a fait réunion de chantier avec les agents, élus et entreprises pour préparer le chantier du sol de la salle des fêtes qui commencera le 15 juillet pour se terminer le 12/09. Nous serons vigilants à ne pas bloquer l'accès à la piscine, la CDC est avisée.

- Que nous avons organisé une réunion publique relative au chantier de la RD 107 (salle des fêtes de Vandré – La Devise) avec une trentaine de riverains, il a été relevé quelques remarques quant aux 2 places de stationnement manquantes qui seront corrigées dans le plan final. La commission d'appel d'offres du 19/06 a dépouillé les offres et nous attendons le choix de l'entreprise retenue. Démarrage des travaux en septembre prochain pour une durée de 4 mois

- Qu'il a été interviewé avec le journaliste de l'Hebdo pour parler du début de mandat de maire dont la parution est prévue le 23 juillet

- Il s'est rendu en classe avec la première adjointe remettre un cadeau aux CM2 (une calculatrice) pour leur entrée en 6ème.

- Qu'il a participé aux journée portes ouvertes du nouveau salon rue du 26ème RI Lucille coiffure. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ces nouveaux locaux.

- Qu'il a répondu présent à l'invitation des habitants de la rue de la Piaugère pour leur fête des voisins.

- Le 06 juillet dès 1h00 du matin : mise en place d'un poste de sécurité en mairie avec les gendarmes, les pompiers, les équipes de négociateurs, l'équipe cynophile, le GIGN venu de Tours pour intervention au domicile d'un habitant menaçant avec présence d'armes à feu à son domicile. Un communiqué a été fait pour remercier les forces de l'ordre.

- Qu'il a participé à une réunion avec le Département relative aux problématiques de vitesse. Projet de dispositif de comptage des véhicules avec mesures des vitesses : Entrée de Vandré venant de Surgères, sortie de Vandré vers Tonnay-Boutonne, Chervettes. + possibilité d'une phase d'expérimentation de chicane avec plots en plastique pendant 2 ans.

- La fête des écoles initialement prévu le 26 juin a été reportée liée aux fortes chaleurs au 02 juillet, félicitations aux enseignants pour la qualité du spectacle et à l'association APE pour repas du soir du 26 qui a été maintenu.

- Réouverture de l'acqueduc de l'Oasis le 09/07/2026 après-midi.

- L'installation de la bâche DECI pompiers prévu aux Carrières doit démarrer à partir du 10/07 au lieu du 15 juin prévu.

- Nous allons distribuer avec le bulletin municipal un document sur la création d'un atelier de partage et le dispositif de solidarité en cas de crise. 21 personnes ont répondu au dispositif crise, ces personnes sont systématiquement contactées lors des évènements exceptionnels (climatiques, etc).

Avis des élus :

- Proposition de mise à disposition du terrain de football de Vandré au Stade boisseuillais, à la suite de l'arrêt du Vandré FC, pour une utilisation limitée à quatre séances hebdomadaires moyennant une redevance mensuelle de 200 € (à titre de comparaison : 65 € pour deux séances hebdomadaires précédemment). L'offre sera transmise au club ; en cas d'accord, une délibération sera soumise au prochain conseil municipal.

- Projet de rallye d'automne maintenu à l'identique de l'édition précédente (même circuit et nombre de passages). Compte tenu de l'état partiellement dégradé du tracé, la demande est rejetée par le conseil municipal (3 pour, 4 abstentions, 9 contre).

Parole aux élus :

15 juin : réunion du groupe de travail « jinguette » en mairie. Réunion animée par la chambre d'agriculture et le SMCA. Pistes de travail évoquées pour mieux gérer l'eau et éviter le ruissellement. Une proposition d'aménagements sur le territoire sera faite en septembre.

15 juin : s'est tenu le dernier conseil d'école de l'année 2025-2026. Mêmes instituteurs l'année scolaire prochaine. 71 enfants à la rentrée

Prochainement :

- 11 juillet, la ferme des sens fête l'été

- Le Tour cycliste du Poitou-Charentes passera sur la commune le 26/08. Besoin de bénévoles pour bloquer les carrefours :

Article I :
D114- PLAISANCE, L'OASIS, CHARMENEUIL, Rue de Bellevue, Rue de l'Aumônerie, Rue du 26ème RI, D107 → Le Pinier, Rue du Bois Monsieur, D107→ Chervettes, Rue Aunis et Saintonge, D107→ TOURNAY seront **interdites à la circulation et au stationnement**, pendant le temps de la course prévue le mercredi 26 Août 2026.

- 30 août : randonnée cycliste « Grav'Val de Trézence » (accord de principe de la commune) que sur des chemins communaux.

- 13 septembre 2026 : cycle and sound sur la commune avec St Mard et Breuil la Réorte

Monsieur le Maire invite ensuite chaque conseiller municipal siégeant dans une commission à la CDC de faire un retour de leur participation :

Commission	*Bref compte rendu*
Climat et résilience	Mise en place commission. Copil le 09/07 pour étudier les projets
Culture	254 élèves au conservatoire. Formation artistique enfants. 40 manifestations/an. 1 bibliothèques sont reliées informatiquement. Travail sur l'accessibilité du site archéologique de St Saturnin du Bois
Mobilités	Mise en place commission. 24 membres. Circuits de vélo revus à vélo pour rectifications à effectuer. Lancement du « vélo citoyen » le 09/07 au Café français. Budget vélo 4 euros/ habitant
Sports	Présentation service sports. Tarifs 2026-2027. Actualité des piscines. Avenir gymnases de Surgères

La séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine MURAT

Le Maire,
Samuel MADEUX

MAIRIE de LA DEVISE 17700 (Chte-Mme)